



Orientation, établissement ? On est acteur de son devenir en se donnant les moyens de faire des choix.



Au collège, pendant la 4ème et la 3ème, le jeune se prépare à faire un choix d'orientation:-

Choisir la voie générale et technologique ou la voie professionnelle ? Un élève en 4ème peut déjà s'orienter vers une 3ème prépa-métiers dès lors qu'il souhaite poursuivre en filière professionnelle. Sinon, le plus souvent l'élève finit son cycle du collège et s'oriente obligatoirement dans son année de 3ème.

C'est le résultat d'une réflexion personnelle sur une poursuite d'études qui doit répondre à un projet professionnel en priorité et convenir au profil de l'élève que l'on est. Chaque projet correspond à une formation, voire un enchaînement de formations, jusqu'à l'obtention du ou des diplômes nécessaires pour atteindre son projet professionnel.



Dès le 1er trimestre, le conseil de classe rappelle qu'il est important de réfléchir à son ou ses projets.

L'affectation du collégien en filière générale et technologique est prioritairement faite dans « le lycée public dit de secteur », par rapport au lieu d'habitation du jeune.

Les filières générales et technologiques impliquent obligatoirement une poursuite d'études après le BAC. Études qui peuvent s'avérer plus ou moins longues.

L'affectation du collégien en filière professionnelle est souvent oubliée car méconnue et souffrant encore, d'une image préconçue d'« orientation non noble, voie de garage, une orientation par défaut, ... ». Nous alertons sur le fait que les orientations professionnelles sont tout aussi honorables et exigeantes, s'appuyant sur un enseignement général incontournable en complément d'un enseignement professionnel théorique et pratique conséquent (TP et périodes de formation en milieu professionnel). Cette voie mûrit concrètement le projet professionnel du jeune et lui apporte savoirs, savoir-être et savoir-faire.



Déjà élève en lycée général ou technologique, on peut :

- Faire une demande de pré-inscription pour poursuivre ses études et venir nous rejoindre dans la filière ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)
- Faire une demande de pré-inscription pour se réorienter si l'on souhaite intégrer la voie professionnelle.

Quelles démarches pour scolariser son enfant au lycée Saint Vincent de Paul ?

Au collège, l'orientation est rythmée par les conseils de classe qui recueillent sur une feuille d'affectation les intentions d'orientation (**choix de filières et non d'établissements**) et examinent les vœux de l'élève pour validation ou apposer un désaccord.

Si vous choisissez de nous rejoindre, il ne suffit pas d'indiquer le choix du lycée Saint Vincent de Paul sur EduConnect/France Connect. Vous devez impérativement inscrire votre enfant en contactant directement notre établissement.



En effet, dans les établissements privés, l'inscription d'un élève est une démarche personnelle et libre.

Cette démarche s'effectue généralement au plus tôt, dès l'issue du conseil de classe du 1er trimestre mais peut s'étendre tout au long de l'année. Vous trouverez une demande de pré-inscription sur le site en ligne du Lycée Saint Vincent de Paul, afin de planifier un rendez-vous avec le chef d'établissement, en présence du jeune et d'au-moins un responsable légal. A l'issue de ce rendez-vous, si le projet professionnel de l'élève s'accorde à une formation proposée au lycée, un dossier d'inscription complété officialise l'arrivée du jeune pour la rentrée suivante.

Sur la feuille d'affectation du collégien, la famille inscrit alors comme choix uniquement l'inscription de son enfant dans la formation souhaitée de l'établissement privé.

Même dans un établissement privé, vous pouvez bénéficier de la bourse :

Boursier ? De nombreux élèves boursiers bénéficient du versement de la/des bourse(s) éligible(s), en déduction de la facture scolaire du lycée.

Au collège pour une orientation en Lycée, que l'on soit boursier ou non, il est nécessaire de remplir un dossier de demande de bourse nationale de lycéen (le demander directement au collège lors de la campagne de bourse mi mai – fin juin).

Au lycée, en cas de réorientation d'un lycéen GT au lycée Pro :

- si l'élève est boursier, il sera demandé de remplir un dossier de vérification de ressources pour continuer de percevoir la/les bourse(s).

Un élève non boursier peut également lors de la campagne de bourse mi mai – fin juin, remplir un dossier de demande de bourse nationale de lycéen.

Pour en savoir plus, cliquer sur la vignette « demander une bourse de lycée ».



Collégiens, Lycéens, n'oubliez pas que vous pouvez via le site du Lycée faire une demande de stage découverte (conventions disponibles en ligne) :



Nous espérons que l'ensemble des explications ci-dessus vous a apporté des éclaircissements concernant notre existence et votre liberté de choisir l'orientation de votre jeune dans notre établissement. La feuille d'affectation reste à remplir avec grand soin : vous êtes libres de choisir l'inscription de votre jeune dans notre établissement et la filière ciblée.

Préinscrivez-vous sur le site et rencontrons-nous rapidement.

 <https://www.saintvincentdepaul-beauvais.fr/>

RENTREE 2023
Demande de pré-inscription
Lycée Professionnel



RENTREE 2023
Demande de pré-inscription
Lycée Technologique



 **RENTREE 2023**
Dossier de candidature

- CAP AEPE
Accompagnant Educatif Petite Enfance
- CAP PSR
Production et Service en Restauration
- BAC PRO Commerce
2 ans ou 1 an
- BAC PRO AEPA
Animation Enfants et Personnes Âgées
- BTS Management Commercial
Opérationnel option développement durable
- BTS Comptabilité Gestion
- BTS ESF
Economie Sociale et Familiale
- TITRE RNCP
Assistant(e) Dentaire Qualifié(e)

Projet d'ouverture • BACHELOR
Commerce Marketing et Energies Renouvelables

 **RENTREE 2023**
Dossier de candidature

- CAP AEPE
Accompagnement Educatif Petite Enfance